

REGLEMENT DE L'ECOLE SAINTE-CLEMENCE

Pour que l'année se déroule dans les meilleures conditions, pour le bien-être de tous (parents, enseignants, élèves) vous devez lire attentivement le règlement intérieur, le signer et vous y conformer.

HORAIRES

- Le portail ouvre à **8h15 le matin** et **13h35 l'après-midi**.

Matin: les enfants doivent être dans les classes à 8h30. Le portail restera fermé après 8h30

Après-midi: tous les enfants doivent être à 13h45 dans les classes. Le portail ferme à 13h45.

- Le portail ouvre à **11h50 et 16h05**

Matin: les maternelles sortent entre 11h50 et 12h. Les classes élémentaires arrêtent les cours à 12h puis descendent sous le préau. Les enfants peuvent alors partir seuls mais, en CP et CE1, vous devez informer la maîtresse, par écrit, si elle peut le laisser partir.

Après-midi: les maternelles sortent entre 16h05 et 16h15. Les classes élémentaires terminent les cours à 16h15. En cas de retards trop souvent répétés, l'école se réserve le droit de facturer l'étude aux familles.

APC: sortie à 17h10 précises au portail.

ETUDE: sortie à 17h30 précises dans la classe de petite section (le portail reste fermé jusqu'à 17h30)

ATTENTION : A 12H et 16h15, **ne perdez pas de vue vos enfants**, ils sont sous votre responsabilité. Ils ne doivent pas grimper n'importe où : ni sur les rebords de fenêtres, ni sur le toit de la cabane ou du camion. Le petit banc de la cour est fait pour des enfants de moins de 6 ans, il ne peut pas supporter le poids d'un adulte. Merci.

SANTE

Signalez toute maladie contagieuse.

Vous devez prévenir l'enseignante de la présence de poux et surveiller les têtes toute l'année pour empêcher leur prolifération.

Par arrêté ministériel, la prise de médicaments est interdite (sauf enfants bénéficiant d'un PAI).

RESPONSABILITE

Les problèmes survenus dans la cour, sont réglés par l'enseignante responsable de votre enfant et par la Directrice. N'hésitez pas à venir les informer, mais vous ne devez en aucun cas intervenir vous-même auprès d'un enfant ou d'un autre parent à l'intérieur de l'établissement.

HYGIENE

Il est interdit de fumer dans l'école, de cracher et jeter des mégots ou des chewing-gums dans la cour. Respectez le lieu de vie des enfants et montrez-leur l'exemple. Utilisez les poubelles à votre disposition.

JEUX

Tous les jouets sont interdits à l'école, sauf les ballons en plastique léger ou en mousse, mais seulement pendant la récréation, jamais à l'heure de la sortie. Tout ballon utilisé à 12h et à 16h15 sera immédiatement confisqué. Attention, les couloirs de l'école ne sont ni un garage à vélos ou poussettes, ni un terrain de jeux.

RELATION PARENTS-ENSEIGNANTS

Nous serons toujours à votre écoute si vous n'arrivez pas avec agressivité. Un dialogue intelligent peut venir à bout des difficultés et des malentendus.

Les familles ont pris connaissance du projet d'établissement et ont signé le règlement. Prenez note qu'un parent qui se montrerait facilement agressif envers un enseignant se verra refuser la réinscription de son enfant l'année suivante.

Le chef d'établissement et l'équipe enseignante

Règlement à rapporter signé, à l'enseignante

Mme, Mr _____ s'engage à respecter ce règlement et à le faire respecter par leurs enfants.

Signature